

LE RESTRUCTURING : une pratique en plein développement

Rencontre avec Maître Benjamin Magnet, Avocat à la Cour, Associé au sein du cabinet Coblence & Associés, en charge du département Restructuring & Contentieux. Il nous en dit plus sur le développement et la structuration de cette activité au sein du cabinet.



Benjamin Magnet

Vous avez rejoint le cabinet en janvier pour renforcer l'activité Restructuring. Dites-nous-en plus.

Si le cabinet traitait déjà de dossiers d'entreprises en difficulté (procédures collectives, reprise à la barre du tribunal,...), il n'avait pas de département dédié au Restructuring. J'ai donc rejoint le cabinet en janvier dernier pour structurer cette pratique et prendre la direction de ce département, ainsi que de l'activité contentieuse.

Après une première expérience au sein de cabinets anglo-saxons et plus de onze années au sein du cabinet De Pardieu Brocas Maffei, connu pour sa très forte spécialisation en restructuration d'entreprises en difficultés, j'ai développé une expertise et une compétence dans ce domaine, principalement du côté des créanciers, même si j'interviens également régulièrement du côté des débiteurs et des actionnaires.

Quelles sont les tendances qui marquent le marché du Restructuring aujourd'hui ?

Les sujets de Restructuring sont principalement liés à des secteurs d'activité qui se sont retrouvés au cœur de l'actualité de l'été comme l'agroalimentaire, notamment à la suite des scandales récents sur la qualité des produits. La France continuant à se désindustrialiser, nous sommes intervenus récemment sur de nombreuses procédures amiables et judiciaires dans le secteur industriel. Le monde des services est moins touché, les entreprises les plus fragiles ayant déjà connu des restructurations au cours des 3 dernières années. La période est plus calme en matière de Restructuring, car les effets de la crise financière de 2007 et 2008 se sont dissipés et ceux des attentats de novembre 2015 sont derrière nous.

Les ETI hésitent encore à recourir au mandat ad hoc et à la conciliation. Elles se retrouvent alors tardivement en phase judiciaire, avec des marges de manœuvre limitées. Même si le taux de défaillance des entreprises est en baisse constante depuis plusieurs mois, nous voyons beaucoup de dossiers partir directement en phase judiciaire (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire), sans même qu'un retournement et une négociation amiable avec les créanciers aient été tentés. En revanche, la phase amiable reste stable à un niveau historiquement bas.

Le projet de directive européenne sur les cadres de restructuration préventifs et la seconde chance va venir réformer la pratique du Restructuring en Europe. Cela va bouleverser le droit français même si la Loi PACTE, en cours de discussion à l'Assemblée nationale, codifie déjà certaines mesures prévues par ce projet.

Quelles sont les attentes de vos clients ?

En phase amiable, nous les accompagnons à tous les stades, de la renégociation de dette à l'homologation/constatation de l'accord par le tribunal. Nous leur offrons un cadre juridique sécurisant et protecteur de leurs intérêts, ancré dans les pratiques et standards de marché. Ils s'attendent aussi à ce que nous puissions leur suggérer des partenaires et investisseurs potentiels, ce que nous faisons en bonne intelligence avec les mandataires ad hoc, conciliateurs ou administrateurs.

Quels sont vos objectifs ?

Développer notre activité de façon à atteindre le haut du classement des cabinets spécialisés en Restructuring d'ici deux ans.

Nous sommes flexibles en termes d'organisation et de pratiques tarifaires et disposons de ce fait d'un positionnement commercial intéressant pour nos clients. Je peux également compter sur les autres départements du cabinet (M&A, fiscal, social, immobilier, etc.). Coblence & Associés dispose en effet d'équipes dynamiques, réactives et dotées d'un fort esprit entrepreneurial. X

EN BREF

- *Création en 1984 par Jean-Marc Coblence ;*
- *Un cabinet qui tend vers le « full service » et regroupe 45 avocats, dont 14 associés ;*
- *Historiquement positionné en droit social, le cabinet s'est renforcé depuis 10 ans avec le développement de nouvelles activités : M&A, l'immobilier, l'IP/IT ou le Restructuring.*